



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRE-ACCORD POUR CONVENTION RELATIVE  
A UNE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU  
PROFESSIONNEL (PFMP)**

**Diplôme préparé par l'élève :** Bac Professionnel MELEC (Métiers de l'Electricité et ses Environnements Connectés)  
**Classe :** PREMIERE MELEC

**L'ORGANISME D'ACCUEIL**

Nom de l'organisme d'accueil : .....

Numéro d'immatriculation de l'organisme d'accueil : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Mèl : .....

Représenté par : ..... Fonction : .....

Nom du tuteur chargé du suivi de l'élève : ..... Fonction : .....

Mèl : ..... Téléphone : .....

Cachet de l'organisme d'accueil

**Et L'ELEVE**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone de l'élève : ..... Téléphone du représentant légal (si élève mineur) : .....

Mèl : .....

**LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL AURA LIEU :**

**Du Lundi 10 mars 2025 au Vendredi 04 avril 2025**

# ANNEXE PEDAGOGIQUE

## LES HORAIRES HEBDOMADAIRES :

	Matin	Après-midi	Total en heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Total hebdomadaire:			

- Adresse où se déroulera le stage (si différent de celle indiquée en 1re page) :

.....

- Déplacements en dehors du lieu d'affectation du stagiaire :

.....

## LES OBJECTIFS DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

- S'intégrer à une entreprise
- Découvrir les différents aspects de la profession
- Réaliser concrètement des travaux dans les domaines de la conception, de la réalisation, de l'entretien et de la réparation des installations électriques.

## LES COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER AU COURS DE LA PFMP :

- Communiquer avec le personnel, la hiérarchie et le client.
- Préparer son travail.
- Réaliser une installation.
- Réaliser la mise en service d'ouvrage.
- Effectuer des opérations de dépannage.

## LES ACTIVITES CONFIEES A L'ELEVE :

- Installer, remplacer et adapter des matériels électriques ;
- Réaliser des câblages électriques ;
- Mesurer des grandeurs électriques dans le respect de la sécurité ;
- Effectuer en autonomie des tâches simples ;
- Mener un projet de modification sur un système automatisé ou un local ;
- Améliorer la sécurité d'un système ;
- Améliorer les performances énergétiques d'un système ou d'un local ;
- Paramétrer et configurer des matériels électriques ;
- Gérer les déchets de manière écoresponsable ;
- Mettre à jour les dossiers techniques (schéma, liste de matériels, ...) ;
- Remplir les documents liés aux opérations ;
- Communiquer en interne ou externe.

# ANNEXE FINANCIERE

## Modalités de participation aux frais occasionnés par l'élève pendant son période de formation en milieu professionnel

- **Frais de restauration**

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant prévus à l'article L. 3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil.

En l'absence de restaurant d'entreprise et de titres-restaurant, l'organisme d'accueil participe-t-il aux frais de restauration occasionnés par l'élève pendant le période de formation en milieu professionnel ?

OUI     (Indemnités par repas :                    )  
NON   

- **Frais de transport**

Le stagiaire bénéficie de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du code du travail.

Le stagiaire accueilli au sein d'un organisme de droit public bénéficie de la prise en charge des frais de transports prévue par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010.

- **Frais d'hébergement**

Modalités de prise en charge : .....

Montant : .....

- **ASSURANCES**

Nom de l'assureur de l'organisme d'accueil : .....

N° de contrat : .....